

**Instructeur des Autorisations Droit des Sols**

-----

Dans le contexte de désengagement des services de l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de créer un service commun d'instruction des Autorisations Droit des Sols.

Description du poste :

Placé sous l'autorité du responsable de service, l'instructeur aura en charge l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'échelle intercommunale au sein du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme.

**1. Cadre statutaire**

- Catégorie B
- Filière administrative ou technique  
Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens.

**2. Situations fonctionnelles**

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Rattaché au Responsable du service commun Autorisations Droit des Sols

**3. Service d'affectation**

- Pôle Aménagement et Habitat
  - Direction de l'urbanisme, du foncier et de l'aménagement
    - Service Communautaire Autorisations Droit des Sols

**4. Relations fonctionnelles**

**En interne**

- Sous l'autorité et en lien avec le Responsable de service et le Directeur de l'urbanisme, du foncier et de l'aménagement,
- Travail en équipe au sein du service et de la Direction Urbanisme Foncier et Aménagement
- Avec les élus, les secrétaires généraux et les accueils ADS des communes membres
- Avec l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération

**En externe**

- Avec les professionnels publics ou privés de l'aménagement
- Avec les différentes institutions (DDTM, préfecture, Architecte des Bâtiments de France, commission de sécurité et accessibilité etc...)

**5. Activités principales**

- Instruire les demandes d'Autorisations d'urbanisme hors CUa en lien avec les différents services et partenaires, internes ou externes, compétents,
- Organiser la production des actes dans le respect des textes et de leur évolution juridique,
- Rédiger les arrêtés et correspondances diverses,
- Apporter un soutien aux communes membres dans le cadre des contentieux liés à l'instruction des autorisations droit des sols,
- Participer à la veille juridique en matière d'urbanisme et plus spécifiquement pour les autorisations droit des sols,
- Collaborer avec l'architecte conseil du CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France, les autorités ou gestionnaires des voies et des concessionnaires de réseaux,

- Participer à l'évolution des documents d'urbanisme des communes membres (modification ou révision des Plans Locaux d'Urbanisme),
- Exploiter le SIG (base de données et logiciel),
- Conseiller les élus locaux sur les risques techniques et juridiques liés aux autorisations,
- Informer et collaborer avec les accueils ADS des communes membres.

## 6. **Compétences et qualités requises**

### □ COMPÉTENCES

- ↳ Expérience significative dans des fonctions d'instructeur ADS,
- ↳ Formation juridique ou technique,
- ↳ Parfaite connaissance du cadre réglementaire de l'urbanisme, notions en matière de droit civil, droit de la construction et de l'habitation (ERP, accessibilité), droit de l'environnement et culture architecturale et paysagère,
- ↳ Maîtrise et compréhension de plans et des techniques de représentations spatiales,
- ↳ Aptitude à travailler sur informatique (logiciel Cart ADS, parapeur électronique, Géoconcept...).

### □ QUALITÉS REQUISES :

- ↳ Qualités d'organisation et de respect des procédures,
- ↳ Qualité d'écoute et de conseil,
- ↳ Rigueur, sens de la communication et du travail en équipe, autonome et réactif,
- ↳ Capacité d'adaptation, de discernement, esprit d'analyse et de synthèse.

## 7. **Lieu d'embauche**

Au sein des Services Autorisations Droits des Sols - rue La Fayette.

## 8. **Horaires**

- 35 heures hebdomadaires (modulables).

## 9. **Avantages liés au poste**

- Régime indemnitaire afférent à la collectivité
- CNAS/COSEL

## 10. **Contraintes liées au poste**

- Disponibilité parfois en dehors des horaires d'ouverture au public
- Multiplicité des interlocuteurs,
- Permis B,
- Agent assermenté.